

SIAH

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

Acte n° 2024C01

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 32
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Date de convocation du Comité syndical :
Le 22/02/2024

Le 12 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Michel BADOIL, Eric CHASTAN (Suppléant de Thierry DELAMARE), Gilles CREMET, Annie DAYET, Cédric FIEF, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Estelle MORIN, Hervé ODET, Pascal GONALONS (Suppléant de Gilles DEMAISON), Jean- Sylvain PERRAUD (Suppléant de Christophe HENRY), David POMMIER, Gérard POYET, Jean RAY, Jean-Marc RIGAUDIE.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Gabriel AUMONIER, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL, Pascal CUNY, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE, Gilles DEMAISON, Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, André MUT, Bernard REY, Vincent SCHILDER, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : René AUCAGNE.

OBJET : Délégation au Président pour la conduite de la procédure d'acquisition foncière des emprises du bassin « les Janges » à Parcieux

Le Président rappelle au comité syndical que la situation foncière du bassin dénommé « les Janges » à Parcieux n'est pas encore régularisée. Le bassin a été bâti sur diverses parcelles privées ainsi que sur une portion de route communale qui a dû être déviée.

Une division parcellaire a été effectuée afin de permettre non seulement l'acquisition des emprises exactes du bassin par le SIAH mais aussi l'acquisition, par la commune de Parcieux, des emprises de la nouvelle voie communale. Afin de régulariser et clarifier la situation, il a été négocié avec la commune et les différents propriétaires une cession des emprises du bassin au profit du SIAH au prix de 0,50 euros par M².

Cette opération de régularisation repose sur un complexe jeu de vente et de rachat de parcelles entre le SIAH, la commune et les différents propriétaires privés dont le détail figure en annexe n°1 à la présente délibération.

Les parcelles constituant les emprises du bassin sont les suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Nature cadastrale	Contenance	Prix
B	800	A VIRE ROSSELET	Pré	7 a 55 ca	377,50 €
B	797	A VIRE ROSSELET	Terre	76 ca	38,00 €
B	790	A la Colline de Roizet	Pré	5 a 82 ca	687,00 €
B	791	A la Colline de Roizet	Pré	7 a 90 ca	
B	795	A la Picatière	Terre	95 ca	47,50 €

Les projets d'actes de vente figurent en annexe à la présente délibération.

Il convient d'habiliter le président à conclure la vente des parcelles désignées ci-dessus et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette opération.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/02/2024.

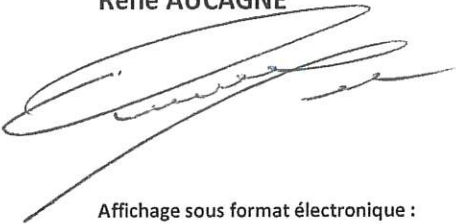
Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de l'achat des parcelles 800, 797, B790, B791 et B795 constituant des emprises du bassin dit « les Janges » à Parcieux ;
- ✓ **DE DIRE** que l'achat de ces parcelles se fera au prix de 0,50 € / M² ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer les actes de vente et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'accomplissement de cette opération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget principal 2024 et suivants.

A Sainte Euphémie, le 12/03/2024

Le Secrétaire de séance,
René AUCAGNE

Le Président,
David POMMIER



Affichage sous format électronique :

15 MARS 2024

